

Rencontre SNPAM-CGT / Directeur des Affaires Maritimes sur l'avenir de l'enseignement maritime secondaire

Lors de la publication de notre communication sur « l'état de l'enseignement maritime secondaire », [ici](#), la CGT a demandé à rencontrer le Directeur des Affaires Maritimes (DAM) dès les préfigurations des orientations du gouvernement arrêtées. Les coursives bruissent d'un possible rattachement de l'enseignement maritime à un autre ministère, le SNPAM-CGT a donc relancé la demande d'audience, le DAM nous a reçus ce jeudi 02.11.2017.

Participants : SNPAM-CGT : Nicolas Mayer, Jacques Duché et Sylvain Pèlerin. Pour la DAM : Thierry Coquil (DAM), Chantal Reland (adjointe au sous-directeur AM) et Agnès Desbois (cheffe de bureau GM2).

La CGT a dressé son bilan de l'enseignement maritime. L'implication des équipes pédagogiques et la mobilisation des personnels concourent à tenir une mission éducative à bout de bras dont les bons résultats masquent une fragilité criante d'un édifice aujourd'hui vacillant.

Les moyens de l'enseignement maritime ne sont plus garantis. Tutelle et rectorat sont débordés, ou aux abonnés absents. Le transfert de charges des DIRM, structures pilotes qui s'éloignent de manière constante, vers les Lycées, pèse abusivement, le point de rupture est atteint. Hormis les initiatives locales, point de stratégie nationale, de retour d'expérience ou de mutualisation. Le système vivote encore, il repose sur l'erre des acquis, sans ambition ni visée sur l'horizon.

Dans ce contexte connu de tous, les informations reçues sur le terrain sur le devenir de l'enseignement maritime secondaire sont anxiogènes pour les personnels. Quelle que soit l'issue, la CGT compte peser sur les choix en posant le débat en pleine lumière.

La CGT, passé l'état des lieux, a rappelé ses divers constats portés par le passé, notamment sa demande d'un rectorat centralisé, structure cohérente et intégrée constituée des « pouillèmes d'ETP dilués en DIRM » afin que les compétences soient réunies et mobilisées pour coordonner la gestion des ETP dans les LPM, impulser les politiques éducatives, accompagner les stratégies, aider au pilotage ...

Le DAM se dit prêt à la définition d'une stratégie pour les années qui viennent. Conscient du bilan très positif de l'enseignement maritime, il ne fait pas mystère, en l'absence de sanctuarisation, des contraintes qui, contrairement à l'Éducation Nationale, pèsent sur l'Enseignement Maritime.

Le DAM constate également une diminution de l'attractivité de nos établissements, « si on n'avait pas ouvert les BTSM, nos effectifs seraient en baisse ». « Nous avons un problème de taille et d'image ». « Moins d'établissements, ça m'irait mieux, notamment en Bretagne » (pour concentrer les moyens humains).

La CGT a défendu la nécessaire proximité géographique entre les établissements et les lieux d'exercice des activités maritimes afin que puisse être conservé le lien étroit avec les professionnels de la mer, particulièrement pour garantir la disponibilité de capacités d'accueil pour les stages embarqués d'élèves encore mineurs.

Pour la CGT, l'attractivité est pour partie la conséquence du dynamisme de projets d'établissements, quand dans le même temps, les DIRM ne reconnaissent pas, jusqu'à récemment, leur nécessité. Dès lors, la CGT déplore que pour l'élaboration de tels projets, les établissements ne puissent compter sur aucun service référent compétent. La CGT attend beaucoup d'un rectorat unique. L'attractivité tient également à l'engagement des équipes et à leur management.

La CGT fait également valoir que 50 % de la population ne vit pas en zone littorale et qu'il faut pour accueillir ces élèves plus de places en internat : certains élèves n'ont pu être admis cette année en LPM, faute de place disponible.

L'orientation des élèves pose également problème pour nos recrutements. La maîtrise en revient à l'Éducation Nationale qui, *nolens volens* , est encline à favoriser ses propres établissements. Pour exemple, certains élèves ayant affirmé leur premier choix vers nos établissements, après les avoir visité lors de portes ouvertes, n'ont pas été retenus dans la « procédure Afflenet ».

Sur ce dernier point, GM2 fait l'observation que cette remarque a également été formulée par les chefs d'établissements agricoles, réunis par leur DGER, en la présence du DGSCO.

La DAM, partage la réflexion de la CGT sur le maintien des compétences. Dans un contexte de pyramide des âges qui va inéluctablement entraîner un renouvellement significatif de personnels, la pérennité de l'enseignement maritime invite à la modernisation. Plusieurs pistes sont évoquées, notamment via la révision du format des BTS, en leur conférant des prérogatives (STCW). Le continuum de formation est un autre pilier de la rénovation, il pourrait prendre forme de la création d'une licence pro, dépendant pour partie du sort de l'ENSM. Enfin, la DAM entend œuvrer pour améliorer l'équipement, l'immobilier de certains lycées, et mieux accompagner l'encadrement de la vie scolaire.

Sur ce point, la CGT fait le constat que les établissements ont des capacités très différentes, certains ayant des personnels stables (ATE et PNT) quand d'autres ne disposent que d'un CPE et d'assistants d'éducation. Pour la CGT, on ne peut pas bâtir de projet de Vie Scolaire sans pouvoir compter sur un minimum de stabilité et de formation des personnels. Les assistants d'éducation peuvent être nommés sur deux fois trois ans, cette disposition réglementaire n'est pas dans nos pratiques. De fait, le recrutement sur une seule année entrave toute politique de formation des AE. Dans nos établissements, avec un internat qui accueille parfois dès le dimanche soir, un seul agent en responsabilité de l'organisation du service est notoirement insuffisant.

La CGT a alerté sur la souffrance des services administratifs qui ploient sous une activité sans cesse croissante. L'État n'a pas cessé de transférer des charges de travail des DIRM vers les EPLE sans accompagnement en emplois pour traiter. Ainsi aura-t-on pu voir passer la gestion des salaires en 2004 des DRAM vers les EPLE, et récemment tout ce qui concerne les examens, charge incombant normalement aux services de l'État : arrêté de 2015 transférant l'organisation des examens des DIRM et DML aux EPLE, la mise en place en 2016 d'AMFORE, qui transfère lourdement la partie formation de la gestion du marin des DML à l'EPLE. **Avec AMFORE, la coupe est pleine !**

Les établissements n'ont plus le temps de faire face à leur cœur de métier (*gestion de l'équipe pédagogique, gestion de l'établissement...*), submergés par des tâches administratives toujours plus pesantes. Tout dernièrement l'UCEM vient de se décharger de la gestion des mises en mission des enseignants pour traiter les examens, sous prétexte d'impossibilité de traiter des avances aux enseignants. **C'est le RAS-LE-BOL !** Ni à l'Éducation Nationale, ni à l'Agriculture, on ne verrait une telle situation ! **La CGT informe le DAM qu'elle va appeler les établissements à boycotter les charges administratives liées aux examens.**

Au constat partagé de l'impossibilité de laisser l'enseignement maritime secondaire dans le statu quo, le DAM fait état des diverses hypothèses concernant son devenir.

- **Maintien au MTES** ce qui, dans le contexte actuel, est problématique. La diminution du nombre de lycées pourrait donner, sur le papier, des marges de manœuvre, mais qui seraient contrariées par une impasse sur les offre de stages en entreprises et la relation avec les professionnels.

- **Passage à l'Enseignement Agricole**, la DGER renforcerait son propre enseignement, alors que dans le même mouvement, la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) est revenue dans le giron de l'Agriculture.

- La **Direction Générale de la Scolarité (DGSCO) du MENESR** ne manifeste pas de velléité, ni d'intérêt manifeste, mais semble prête à apporter ses compétences et ressources (logiciels Siècle, Cyclades) au MTES.

- L'hypothèse du «**transfert aux Régions** » ne paraît plus trop d'actualité, particulièrement dans un contexte de possible transfert, sur le modèle allemand, de l'apprentissage, des Régions vers les branches professionnelles. Le devenir de la Formation Continue est également en question, avec à la clé, les 39 milliards d'euros dédiés.

- Quant à imaginer que l'on ne puisse ne **former les marins que par l'apprentissage et la formation continue**, il serait imprudent de lâcher la proie pour l'ombre et de « supprimer ce qui marche ».

La CGT interroge sur les termes du **calendrier**, avec la proximité du CIMER (Comité Inter Ministériel de la Mer) le 13/11/2017, où doivent se prendre les orientations stratégiques du gouvernement en matière de politique maritime. Notamment, elle questionne le DAM sur le **renforcement de la formation maritime outre-mer**, puis sur l'hypothétique création d'une **Académie Maritime**, et son implication pour les Lycées Professionnels Maritimes.

Concernant le CIMER, le dialogue interministériel est nourri, tous les arbitrages ne sont pas rendus. La réflexion de la Direction des Affaires Maritimes est engagée, sans a priori.

Bien qu'il n'y ait pas d'échéance immédiate, la CGT s'attend à une cristallisation des options au premier semestre 2018.

En ce qui concerne le renforcement des formations maritimes outre-mer, l'ouverture de sections maritimes dans des établissements « Éducation Nationale », voire « Agriculture » est un schéma cohérent.

Quant à l'Académie Maritime, le projet est plus vaporeux. Il concerne un rapprochement hypothétique de l'ENSM et de l'École Navale, voire d'autres structures d'enseignement supérieur, les LPM n'étant pas concernés.

Ce premier échange avec le Directeur des Affaires Maritimes peut être qualifié de positif. La direction est engagée dans une réflexion qui nous paraît « *frappée au coin du bon sens* » que la CGT partage et qui se résume, en substance à : « quel est le meilleur des formats pour l'enseignement maritime secondaire ? ».

Inflexible sur une éventuelle remise en cause de la pérennité de l'enseignement maritime secondaire, la CGT est prête à poursuivre sa contribution pour l'amélioration de la formation aux métiers maritimes au sein d'établissements modernes et accueillants.

Vos représentants SNPAM-CGT, le 06.11.2017